

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 25 août 2025

Finances

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Finances - Modification budgétaire n° 01 - Exercice 2025 - Communication du courrier de réformation du 6 août 2025 du Service Public de Wallonie - Département des Finances locales.

Vu sa décision du 30 juin 2025 par laquelle il a adopté la première modification du budget communal de l'exercice 2025;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment l'article L3115-1;

Vu le courrier du 6 août 2025 de la Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, par délégation du Vice-président et Ministre en charge du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux rendant exécutoire la première modification du budget communal de l'exercice 2025 comme suit:

SERVICE ORDINAIRE

1. Situation telle que votée par le Conseil communal

Recettes globales	11.004.512,12
Dépenses globales	11.004.512,12
Résultat global	0,00

2. Modification des recettes

021/466-01	946.582,61	au lieu de	947.161,96	soit	579,35	en moins
04030/465-48	479,71	au lieu de	0,00	soit	479,71	en plus

3. Modification des dépenses

060/954-01	301.529,54	au lieu de	525.463,21	soit	223.933,67	en moins
121/123-48	33.154,66	au lieu de	35.644,04	soit	2.489,38	en moins

4. Récapitulation des résultats tels que réformés

Exercice propre	Recettes	10.176.576,52	Résultats:	1.910,03
	Dépenses	10.174.666,49		
Exercices antérieurs	Recettes	827.835,96	Résultats:	525.942,92
	Dépenses	301.893,04		
Prélèvements	Recettes	0,00	Résultats:	-301.529,54

	Dépenses	301.529,54	
--	----------	------------	--

Global	Recettes	11.004.412,48	Résultats:	226.323,41
	Dépenses	10.778.089,07		

5. Solde des fonds de réserve extraordinaires après les présentes modifications budgétaires

- Provisions: 0,00 €
- Fonds de réserve: 301.529,54 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE

1. Situation telle que votée par le Conseil communal

Recettes globales	5.206.677,84
Dépenses globales	5.206.677,84
Résultat global	0,00

2. Modification des recettes

06001/995-51	652.350,60	au lieu de	0,00	soit	652.350,60	en plus
42088/665-52.2024	156.104,53	au lieu de	0,00	soit	156.104,53	en plus

3. Modification des dépenses

06088/955-51	312.209,04	au lieu de	0,00	soit	312.209,04	en plus
06089/955-51	496.246,09	au lieu de	0,00	soit	496.246,09	en plus

4. Récapitulation des résultats tels que réformés

Exercice propre	Recettes	3.456.587,39	Résultats:	-1.272.737,73
	Dépenses	4.729.325,12		

Exercices antérieurs	Recettes	586.187,33	Résultats:	584.528,23
	Dépenses	1.659,10		

Prélèvements	Recettes	1.972.358,25	Résultats:	688.209,50
	Dépenses	1.284.148,75		

Global	Recettes	6.015.132,97	Résultats:	0,00
	Dépenses	6.015.132,97		

5. Solde des fonds de réserve extraordinaires après les présentes modifications budgétaires

- Fonds de réserve extraordinaire: 429.117,40 €
- Fonds de réserve extraordinaire FRIC 2013-2016: 0,00 €
- Fonds de réserve extraordinaire FRIC 2017-2018: 0,00 €
- Fonds de réserve extraordinaire FRIC 2019-2021: 0,00 €
- Fonds de réserve extraordinaire FRIC 2022-2024: 181.642,97 €
- Fonds de réserve extraordinaire PIMACI: 0,00 €

Vu l'article 4, alinéa 2 du règlement général de la comptabilité communale;
Considérant qu'il convient de prendre acte du courrier précité;

PREND ACTE

Du courrier du 6 août 2025 de la Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, par délégation du Vice-président et Ministre en charge du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, qui conclut à l'approbation de la première modification du budget communal de l'exercice 2025.

Projet